



Victime d' UNE escroquerie

Par Kalina

Bonjour,

J'ai entamé une procédure auprès du tribunal de DRAGUIGNAN depuis février 2021. Le tribunal m'annonce en juillet 2023 que celui ci est transféré au tribunal de GRASSES, sans savoir le pourquoi du comment.

Merci

Par janus2

Bonjour,
Quelle est votre question ?

Par Kalina

Comment ce fait il que le dossier ce trouvant a DRAGUIGNAN, se trouve a GRASSE, sans m'avertir.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Justement, il semble que le tribunal vous en informe.
Avez-vous un avocat ? Il doit savoir ce qui motive ce changement.

Par Kalina

non, je me défends toute seule

Par yapasdequoi

C'est du pénal ? du civil ? contre une entreprise ? un particulier ?

Par Kalina

Bonjour,
C'est du pénal contre un particulier.

Par Indigo

Bonjour Kalina

Pour info :

Est compétent le tribunal correctionnel du lieu de l'infraction, celui de la résidence du prévenu ou celui du lieu d'arrestation ou de détention de ce dernier, même lorsque cette arrestation ou cette détention a été opérée ou est

effectuée pour une autre cause.

cf. article 382 code de procédure pénale.

Cordialement.